

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 22 SEPTEMBRE 2009**

Sous la présidence de Monique DELESSARD, Maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**1 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU – EXERCICE 2008**

. **PREND** acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau, transmis à la commune par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région du Plessis-Trévisé, Pontault-Combault, La Queue-en-Brie, qui reprend les éléments essentiels du rapport du délégataire, éléments techniques et financiers, complété par des analyses sur l'évolution du service.

**2 – RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE – EXERCICE 2008**

. **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan en Brie – Exercice 2008.

**3 – RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

. **PREND** acte du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

. **DIT** que ce rapport sera transmis au préfet, au président du Conseil général, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés.

**4 – PRODUITS IRRECOUVRABLES COMMUNE – EXERCICES 2003 -2009**

**A L'UNANIMITE,**

. **DECIDE** l'admission en non-valeur des cotes émises au titre des années 2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009, d'un montant de **4 186,34 €** pour non-versement de participations de familles aux centres de loisirs, restauration scolaire, études surveillées, conservatoire de musique et de danse, colonies de vacances, crèches familiales et taxes diverses

. **DIT** que les charges seront imputées aux comptes :

<b>654 - Pertes sur créances irrécouvrables :</b>	
251 - Restauration scolaire	968,87
255 C - Etudes surveillées	726,51
311 - Conservatoire Musique & Danse	90,00
321 - Médiathèque	328,40
421 - Centres de loisirs	876,51
423 - Colonies	474,59
64 A - Crèche familiale	56,55
64 D - Mini-crèche « l'oasis »	294,43
64 E - Mini-crèche « le jardin extraordinaire »	370,48

## **5 – DECISIONS MODIFICATIVES – EXERCICE 2009**

**A L'UNANIMITE,**

. **DECIDE** les virements et ouvertures de crédits suivants :

- **VILLE – Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction 212 – Nature 21312 Ecoles primaires – Bâtiments scolaires	-	102 349 €
---	---	-----------

**Recettes :**

Fonction 01– Nature 021 Opérations non ventilables – Autofinancement	-	102 349 €
---	---	-----------

- **VILLE – Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Fonction 40A - Nature 6574 Sports – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+	420 €
Fonction 01 – Nature 022 Opérations non ventilables – Dépenses imprévues	-	3 420 €
Fonction 812 – Nature 611 Collecte et traitement des ordures ménagères – Contrats de prestations de services avec des entreprises	+	102 349 €
Fonction 01 – Nature 023 Opérations non ventilables – Virement à la section d'investissement	-	102 349 €

Fonction 812 – Nature 6455  
Collecte et traitement des ordures ménagères – Cotisations  
pour assurance du personnel + 18 630 €

Fonction 33 – Nature 6574  
Action culturelle – Subventions de fonctionnement aux associations et  
autres personnes de droit privé + 3 000 €

**Recettes :**

Fonction 812 – Nature 6459  
Collecte et traitement des ordures ménagères – Remboursements sur  
Charges de sécurité sociale et de prévoyance + 18 630 €

**6 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS CYCLO-P ET  
ORCHESTRE D’HARMONIE**

**A l’UNANIMITE,**

. **DECIDE** d’attribuer une subvention exceptionnelle d’un montant de 3 000 €, à l’association Orchestre d’harmonie et 420 € à l’association Cyclo P. à Beilstein, dans le cadre de leur déplacement à BEILSTEIN, à l’occasion des cérémonies du 25<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage.

. **DIT** que les crédits sont prévus au Budget de l’exercice en cours.

**7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT, DU DEPARTEMENT DE SEINE  
ET-MARNE ET LA REGION POUR L’EQUIPEMENT ET LE MOBILIER DE LA  
MEDIATHEQUE ANNEXE DU POLE CULTUREL**

**A l’UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès de la DRAC, du Département et de la Région les subventions pouvant être accordées pour l’équipement et le mobilier de la médiathèque annexe du pôle culturel et à signer les documents s’y rapportant.

**8 – PERSONNEL COMMUNAL**

**A – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**A l’UNANIMITE,**

. **DECIDE** de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2009 comme suit :

Service restauration :

- **supprimer un poste de technicien supérieur territorial**
- **créer un poste de technicien supérieur principal territorial**

**- d'augmenter le temps de travail de quatre postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :**

- . un poste de 80 % à 100 %
- . un poste de 70 % à 80 %
- . un poste de 50 % à 70 %
- . un poste de 50 % à 100 %

Vie scolaire :

- supprimer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**
- créer un poste d'agent de maîtrise**
- créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 100 %**
- créer deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Animation enfance :

- supprimer un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe**
- créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Service petite enfance

- supprimer un poste de psychologue vacataire**
- créer un poste de psychologue de classe normale à 50 %**
- supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants**
- créer un poste de rééducateur de classe normale**

Service de la médiathèque

- supprimer un poste d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe**
- créer un poste d'éducateur de jeunes enfants**

Service Régie / patrimoine bâti :

- supprimer un poste d'agent de maîtrise**
- créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**
- supprimer un poste de technicien supérieur territorial**
- créer un poste de technicien principal supérieur territorial**

Service hygiène des locaux :

- supprimer un poste d'agent de maîtrise**
- créer un poste d'agent de maîtrise principal**

Service Développement durable – environnement :

- créer un poste d'ingénieur territorial**

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

**B – CONVENTIONS CADRES RELATIVES AU TRAVAIL D'INTERET  
GENERAL ET A LA REPARATION PENALE**

**A L'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer les deux conventions cadres relatives au travail d'intérêt général et à la réparation pénale à passer avec l'institution judiciaire.

**C – ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE  
PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES  
PROFESSIONNELLES**

**A L'UNANIMITE,**

. **ACCEPTTE** la subvention qui sera accordée par le Fonds national de prévention dans le cadre de la convention qui doit être signée visant à réduire la sinistralité des accidents et maladies professionnelles et à préserver la santé et la sécurité au travail des agents.

. **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**9 – AVENANT AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ COMPAREST POUR LA  
FABRICATION DE REPAS POUR LE FOYER RÉSIDENCE DE PERSONNES  
AGÉES GEORGES BRASSENS**

**A L'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 0900004/1 au marché passé avec la société SAS COMPAREST de Pontault-Combault, pour la fabrication de repas pour le Foyer Résidence pour Personnes Agées Georges Brassens (FRPA) et le portage à domicile de repas, afin d'y intégrer une « carte boisson », ainsi que les pièces s'y rapportant.

. **PRECISE** que le montant total du marché reste inchangé.

**10 – RESEAU SIT'BUS – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PASSEE POUR LA  
GESTION DES TRANSPORTS PUBLICS**

**A L'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention passée pour la gestion des transports publics avec le Département et la commune de Roissy-en-Brie, afin de prendre acte des conséquences de la suppression de l'abattement et de l'augmentation du barème harmonisé pour les années 2007 et 2008, et de valider le déficit et la participation financière du Département et des communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault pour le quatrième exercice d'exploitation.

## **11 – ACQUISITIONS DE TERRAINS**

### **A – PARCELLE AL 68 SITUEE RUE EMILE PAJOT**

**A L'UNANIMITE,**

. **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle cadastrée AL 68, d'une superficie de 509 m<sup>2</sup>, située rue Emile Pajot, appartenant aux consorts PENNEQUIN – GUIHENNEUC, au prix de 94 500 €.

. **AUTORISE** le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par maître BONY.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### **B - PARCELLES AV 511 – 513 – 498 SITUEES RUE DE LA GRANDE HAIE (BOUS DE TROTTOIR)**

**A L'UNANIMITE,**

. **ACCEPTE** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AV 511, 513 et 498, situées rue de la Grande Haie, appartenant aux consorts PENNEQUIN – GUIHENNEUC.

. **AUTORISE** le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître BONY, Notaire à Pontault-Combault.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### **C – PARCELLES C 1093 - 1096 SITUEES A COTE DE LA DECHETTERIE**

**A L'UNANIMITE,**

. **ACCEPTE** d'acquérir les terrains cadastrés C 1093, d'une superficie de 4 584 m<sup>2</sup> et C 1096 d'une superficie de 1 198m<sup>2</sup>, situés Croix Saint Claude, appartenant aux consorts PENNEQUIN – GUIHENNEUC au prix de 31 230 €.

. **AUTORISE** le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par maître BONY.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## **12 – CONVENTION FINANCIERE A PASSER AVEC L'AGENCE DES ESPACES VERTS POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA FORET DE CELIE**

**A L'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France pour la prise en charge des frais d'entretien de la forêt régionale de Célie pour une durée de trois ans.

## **13 – DEUXIEME CHARTE DE L'ARC BOISE**

**A L'UNANIMITE,**

. **ADOpte** la Charte de territoire de l'Arc boisé 2009-2014 et autorise le maire à signer ce document.

## **14 – AVIS SUR LA DEMANDE D’AUTORISATION**

### **A - AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES DE LA SOCIETE ARMABESSAIRE**

**Par 32 VOIX POUR (dont 4 pouvoirs)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mme HAUER, Mme GIRARDIN pouvoir à Mme HAUER,  
M. CHAUMIER, M. SAVELLI, M. RENAUD)**

. **DONNE** un avis favorable à la demande d’extension d’activité de la société ARMABESSAIRE située au 9-12 rue Jean Cocteau, sous conditions :

- d’information de la commune quant à la quantité et à la destination finale des déchets stockés sur site,
- de suivi et de communication à la commune des résultats d’analyses concernant les eaux de rejets du site actuel ainsi que du futur site occupé.

### **B – D’EXPLOITER LA PLATE FORME LOGISTIQUE DE CROISSY BEAUBOURG**

**A L’UNANIMITE,**

. **DONNE** un avis favorable à la demande de la société IMMOCB I située au 13 boulevard Beaubourg à Croissy Beaubourg, d’exploiter la plateforme logistique de Croissy-Beaubourg.

## **15 – INTERCOMMUNALITE – STATUTS PORTANT CREATION DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION**

**A L’UNANIMITE,**

. **EMET** un accord à la création de la communauté d’agglomération la Brie francilienne, regroupant les communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010

. **APPROUVE** la charte et les statuts de cette communauté d’agglomération tels qu’ils sont annexés à la délibération.

. **DEMANDE** au préfet la création de la communauté d’agglomération avec une prise d’effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **QUESTION DIVERSE**

### **A – MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE POUR UN DEBAT PUBLIC ET UN REFERENDUM POUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL**

**Par 32 VOIX POUR (dont 4 pouvoirs)**

**Et 5 VOIX CONTRE (Mme HAUER, Mme GIRARDIN pouvoir à Mme HAUER,  
M. CHAUMIER, M. SAVELLI, M. RENAUD)**

. **ADOPTE** le texte de la motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal, ci-dessous :

*« Le Conseil municipal de Pontault-Combault, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.*

*Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;*

*Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme en outrepassant le cadre de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de vingt grammes qui n'impose qu'une ouverture à la concurrence et non une privatisation ;*

*Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent ;*

*Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois ;*

*Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire ;*

*Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum ;*

*Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal ;*

*Le Conseil municipal de Pontault-Combault,*

*. se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal. »*

**\* \* \* \***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50. La parole est ensuite donnée au public présent dans la salle.

**Le maire  
1<sup>ère</sup> vice présidente du Conseil général**

**Monique DELESSARD**